

Transforming Climate Action

Programme de recherche dirigée par les communautés : Volet 2 Guide de demande de financement



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR

Université
du Québec
à Rimouski



**MEMORIAL
UNIVERSITY**



**UNIVERSITÉ
LAVAL**



**DALHOUSIE
UNIVERSITY**



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR Université
du Québec
à Rimouski

MEMORIAL
UNIVERSITY

 **UNIVERSITÉ
LAVAL**

 **DALHOUSIE
UNIVERSITY**



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR

Université
du Québec
à Rimouski



**UNIVERSITÉ
LAVAL**



**DALHOUSIE
UNIVERSITY**

1. Aperçu du Programme de recherche dirigée par les communautés de TCA

Le Programme de recherche Par et pour les communautés vise à développer, à entretenir et à favoriser des relations respectueuses et réciproques entre les communautés partenaires et les quatre établissements partenaires de Transformer l'action pour le climat (TAC) — l'Université Dalhousie, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université Laval et L'Université Memorial, autour de l'intersection entre les enjeux humains, climatiques et océaniques.

Ce programme reconnaît les communautés autochtones comme des leaders d'initiatives qui contribuent au renforcement des capacités en recherche, de manière réciproque et en partenariat avec les universités. Le programme vise à développer des relations qui valorisent les systèmes de connaissances scientifiques, culturelles et autochtones ; à promouvoir la recherche menée par les peuples et les communautés autochtones, conformément à leurs besoins et à leurs valeurs ; et à renforcer les capacités en matière de recherche communautaire, notamment par la formation, l'éducation et le mentorat.

Deux volets de financement sont offerts dans le cadre du Programme de recherche Par et pour les communautés :

- **Le financement du volet 1** vise à établir des contacts et à instaurer des relations de confiance entre les communautés autochtones et les établissements universitaires de TAC autour de la recherche.
- **Le volet 2** vise à renforcer et à enrichir les relations établies en menant des activités de recherche qui correspondent aux priorités définies par la communauté et à la stratégie scientifique de TAC.

Veillez communiquer avec la personne-ressource de l'établissement avant de préparer et de soumettre votre demande. Les processus, exigences, critères d'admissibilité et montants de financement du **volet 2** diffèrent d'un établissement à l'autre. Une première conversation nous aidera à déterminer si cette opportunité convient à votre initiative et à cerner les exigences institutionnelles qui s'appliquent à votre demande. Il nous fera plaisir de discuter de votre idée et de vous guider dans l'élaboration de votre proposition. Il n'est pas nécessaire d'avoir une proposition entièrement élaborée avant de communiquer avec nous.

Le présent guide a été préparé pour appuyer les demandes de financement de volet 2 du Programme de recherche Par et pour les communautés, mais il porte principalement sur l'appel de propositions actuellement ouvert par l'Université Dalhousie et Memorial University.

Montant et durée du financement disponibles

Appel de propositions ouvert



Université Dalhousie

- Durée : jusqu'à 3 ans, à terminer au plus tard le 31 décembre 2029
- Projets financés : 6 à 8 projets
- Budgets de projet recommandés : entre 50 000 \$ et 500 000 \$

Memorial University

- Durée : jusqu'à 3 ans, à terminer au plus tard le 31 décembre 2029
- Projets financés : 1 à 3 projets
- Budgets de projet recommandés : entre 25 000 \$ et 300 000 \$

Communiquez avec le représentant de l'établissement si vous souhaitez présenter une demande

Université du Québec à Rimouski

- Durée : jusqu'à 3 ans, à terminer au plus tard le 31 décembre 2029
- Projets financés : 2 à 5 projets
- Budgets de projet recommandés : entre 25 000 \$ et 300 000 \$ ou plus

Université Laval

- Durée : jusqu'à 3 ans, à terminer au plus tard le 31 décembre 2029
- Projets financés : 1 à 3 projets
- Budgets de projet recommandés : entre 25 000 \$ et 200 000 \$

Objectifs du Programme de recherche dirigée par les communautés de niveau 2

Le financement du volet 2 porte sur des initiatives de recherche dirigées ou codirigées par des communautés autochtones, menées en partenariat avec des établissements universitaires et fondées sur les priorités des communautés. L'objectif est de renforcer réciproquement les capacités en recherche et de favoriser l'apprentissage partagé afin de soutenir la résilience et le bien-être des communautés côtières et autochtones.

Les objectifs précis du financement de niveau 2 du Programme de recherche dirigée par les communautés sont les suivants :

- Établir ou promouvoir un programme de recherche dirigé par les communautés, en collaboration avec un ou plusieurs chercheurs des universités partenaires de TAC.
- Répondre aux priorités définies par les communautés, conformément à la stratégie scientifique du programme de TCA.
- Soutenir et renforcer les capacités et la collaboration en recherche dans l'ensemble de TAC.



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR Université
du Québec
à Rimouski



- Développer les capacités des communautés en matière de recherche en sciences marines.

2. Guide de demande et budget

Admissibilité des demandeurs

Les bénéficiaires admissibles de ce programme de financement sont uniquement les communautés autochtones, ainsi que les chercheurs et établissements d'enseignement postsecondaire affiliés au programme de TAC. Par conséquent, chaque projet doit être dirigé ou codirigé par une communauté autochtone et doit comprendre un partenariat avec au moins un chercheur associé à l'une des quatre universités participantes de TAC.

Les demandes sont les bienvenues de la part des gouvernements et organisations autochtones, des groupes communautaires et organismes sans but lucratif, des chercheurs communautaires, des détenteurs de savoirs et des praticiens.

Les projets impliquant une collaboration entre plusieurs communautés et établissements de TCA sont fortement encouragés. Les demandeurs de projets conjoints n'ont qu'à communiquer avec un seul établissement pertinent et à lui soumettre leur demande.

Les établissements partenaires de TAC s'engagent à favoriser une culture collégiale fondée sur un engagement respectueux et une représentation équilibrée, et encouragent les demandes de la part de personnes autochtones, de personnes en situation de handicap, de personnes racisées, de femmes et de membres des communautés 2ELGBTQI+.

Admissibilité des activités du projet

Les communautés autochtones définissent ce que signifie la « recherche » dans leur contexte. Le sujet devrait répondre aux priorités de la communauté et être mené sous la direction de celle-ci. Par exemple, outre l'adaptation aux changements climatiques, la recherche peut porter sur les pratiques ancestrales, le partage des savoirs oraux, les cérémonies ou le partage des connaissances.

Le financement peut servir à soutenir un large éventail d'activités et de coûts, notamment (sans toutefois s'y limiter) :

- Suivi communautaire des changements environnementaux marins ou côtiers.
- Recherche sur les pêches, la sécurité alimentaire, la gérance, la gestion des ressources marines et l'adaptation aux changements climatiques.
- Activités portant sur la culture et les liens humains avec les environnements marins et côtiers, notamment les arts, le cinéma, le bien-être communautaire et d'autres sciences sociales.

Alignement sur les thèmes de recherche de TCA

Les propositions du volet2 devraient s'aligner sur l'un des trois thèmes de recherche de TCA :

- Thème 1 : Réduire l'incertitude dans le budget carbone



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR

Université
du Québec
à Rimouski



**UNIVERSITÉ
LAVAL**



**DALHOUSIE
UNIVERSITY**

- Thème 2 : Atténuation des changements climatiques axés sur les océans
- Thème 3 : Adaptation juste et équitable

Des renseignements plus détaillés sur les thèmes de recherche de TCA sont disponibles sur le [site Web de TAC](#).

L'alignement sur un thème de recherche de TAC doit être clairement indiqué dans votre proposition. Si vous avez besoin d'aide pour déterminer la correspondance de votre projet avec les thèmes de recherche, veuillez communiquer avec la personne-ressource de l'établissement indiquée ci-dessous pour en discuter.

Gestion des données et des connaissances

Les projets faisant intervenir des communautés autochtones doivent veiller à ce que les décisions concernant les données et les connaissances tiennent compte des droits, des intérêts, des priorités et des pratiques de gouvernance des communautés concernées.

Au stade de la proposition, les demandeurs devraient indiquer la façon dont un plan de gestion des données sera élaboré en collaboration avec la communauté. Un plan détaillé n'est requis qu'après l'attribution du financement. Les projets devraient prévoir l'élaboration d'un plan de gestion des données comme livrable du projet. Il devrait être élaboré au début du projet en collaboration avec les communautés participantes et documenter les modalités de gouvernance et de gestion des données convenues dans le cadre de ce processus. Le personnel du programme sera disponible pour travailler avec les projets financés afin d'élaborer un plan approprié si un soutien est nécessaire dans ce processus.

Financement et budget

Toutes les dépenses doivent être admissibles conformément aux [lignes directrices administratives du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada](#) et aux politiques institutionnelles. Les coûts admissibles comprennent notamment :

- Personnel du projet, allocations aux étudiants et honoraires (établis dans la communauté ou à l'extérieur de celle-ci)
- Fournitures de recherche, petit équipement et coûts connexes (p. ex. échantillonnage, traitement, etc.)
- Déplacements pour le travail sur le terrain, les conférences ou la collaboration
- Formation du personnel du projet, des membres de la communauté, des étudiants ou d'autres personnes
- Ateliers communautaires, réunions et autres activités de mobilisation et de partage des connaissances

Un budget détaillé suivant le modèle Excel fourni doit être soumis. Veuillez fournir le détail de toute contribution en nature ou en espèces des partenaires et/ou de tout financement obtenu grâce à un effet de levier.



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR Université
du Québec
à Rimouski



Les subventions du Fonds de recherche Par et pour les communautés ne sont pas admissibles aux frais indirects.

5. Comment présenter une demande

Pour présenter une demande de financement, veuillez d'abord communiquer avec la personne-ressource de l'établissement indiquée à la fin de ce guide afin de faire part de votre intérêt pour le programme et de votre intention de soumettre une proposition.

Vous devrez ensuite remplir les documents suivants et les envoyer par courriel au représentant de l'établissement :

1. Formulaire de demande du volet 2
2. Tableau du budget proposé
3. Les documents justificatifs facultatifs, mais fortement encouragés, comprennent :
 - a. Lettre d'appui de la communauté
 - b. CV des principaux demandeurs
 - c. Documents multimédias pour expliquer le travail
 - d. Tout renseignement supplémentaire que vous jugez pertinent pour les évaluateurs

Veuillez noter que des lettres d'appui de la communauté peuvent être demandées selon les exigences de l'établissement, de même que la relation du demandeur avec la communauté et son rôle dans le projet.

Formats vidéo acceptés : MP4, MOV. La vidéo peut être envoyée par courriel en pièce jointe à la demande.

Dates limites de soumission

Veuillez consulter le site Web de TAC pour connaître les dates de soumission des demandes dans le cadre de l'appel de propositions de l'Université Dalhousie et de l'Université Memorial. Pour les autres établissements, les demandes peuvent être soumises en tout temps, jusqu'à épuisement des fonds réservés au programme, et au plus tard le 31 décembre 2029.

6. Critères d'évaluation des propositions du volet 2

Les propositions de niveau 2 feront l'objet d'un processus d'évaluation rigoureux portant sur l'excellence scientifique, les retombées positives et la pertinence pour la communauté. Les demandes sont évaluées par un comité d'examen externe possédant une expertise des contextes de recherche autochtone. Chaque comité est constitué spécifiquement pour la demande à l'étude.

I. Recherche et leadership définis par la communauté (30 %)



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR Université
du Québec
à Rimouski



- Le sujet de recherche est-il défini par la communauté et aligné sur ses priorités ?
- Le projet est-il dirigé par la communauté ?
- Le projet est-il aligné sur les thèmes de recherche du programme de TCA ?

II. Partenariat et renforcement des capacités (25 %)

- Le projet prévoit-il des rôles significatifs pour les partenaires universitaires ?
- Des composantes de formation et de partage des connaissances sont-elles prévues ?

III. Méthodologie et approche (20 %)

- Les méthodes sont-elles culturellement appropriées et scientifiquement rigoureuses ?
- Le consentement, la gouvernance des données et les protocoles autochtones sont-ils établis en collaboration avec la communauté ?

IV. Knowledge impact & mobilization (15%)

- Le projet renforcera-t-il les capacités de recherche de la communauté et contribuera-t-il à améliorer sa qualité de vie ?
- Les plans de diffusion des connaissances sont-ils clairs et inclusifs ? La diffusion se fait-elle dans des formats accessibles (oral, vidéo, art) ?

V. Budget & Feasibility (10%)

- Le budget est-il raisonnable et aligné sur les objectifs ?
- Le calendrier est-il réalisable dans la période prévue par le programme ?

7. Reporting requirements

Les projets devront rendre compte des activités et des livrables liés à la subvention. Les rapports peuvent être soumis sous différents formats (rapports écrits, présentations orales ou vidéo, œuvres artistiques ou créations, publications, etc.). Un rapport financier sera également requis. Des renseignements supplémentaires sur les exigences et les échéanciers en matière de rapports seront fournis au début de la subvention.

8. Entente de recherche collaborative

Afin d'attribuer le financement aux demandeurs retenus, les deux parties élaboreront conjointement une entente de recherche collaborative afin de convenir des modalités et conditions entourant la recherche. Ce processus peut varier selon l'établissement universitaire partenaire.



**CANADA
FIRST**
RESEARCH
EXCELLENCE
FUND

**APOGÉE
CANADA**
FONDS
D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE

UQAR

Université
du Québec
à Rimouski



**UNIVERSITÉ
LAVAL**



**DALHOUSIE
UNIVERSITY**

Le programme reconnaît la [Stratégie nationale inuite sur la recherche](#) ainsi que les directives de l'[Assemblée des Premières Nations \(APN\)](#) en matière de recherche, d'éthique et de conflits d'intérêts, qui visent à protéger l'intégrité, la propriété intellectuelle et la gouvernance stratégique des Premières Nations et des Inuits. Ces normes exigent un consentement éclairé, le respect des savoirs traditionnels, la transparence quant aux sources de financement et une gestion rigoureuse des conflits d'intérêts afin d'assurer une recherche éthique et responsable.

9. Personnes-ressources du programme TAC

Toute l'équipe de Transformer l'action pour le climat demeure disponible pour répondre à vos questions ou fournir des précisions supplémentaires. N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin :

Dalhousie: Megan McLaren Megan.mclaren@dal.ca	Consultez notre site Web pour obtenir les détails de la demande  https://www.ofi.ca/tca/opportunities/community-led-research-program
UQAR: Marie-Michelle Dugas marie-michelle_dugas@uqar.ca	
Memorial: IndigenousResearch@mun.ca	
Université Laval: Marie-Helene Forget marie-helene.forget@takuvik.ulaval.ca	
OFI Indigenous Research Advisor: Tamara Joseph tamara.joseph@dal.ca	